



Intervention parlementaire

N° de l'intervention :	281-2024
Type d'intervention :	Motion
Motion ayant valeur de directive :	Non
N° d'affaire :	2024.GRPARL.100
Déposée le :	04.12.2024
Motion de groupe :	Non
Intervention de l'organe du GC :	Non
Déposée par :	Saïd (Biel/Bienne, PS) (porte-parole) von Wattenwyl (Tramelan, Les VERT-E-S) Heyer (Perrefitte, PLR) Jeanneret (St-Imier, PLR) Günthör (Erlach, UDC) Pichard (Biel/Bienne, PVL)
Cosignataires :	0
Urgence demandée :	Non
Urgence accordée :	Non
N° d'ACE :	du
Direction :	...
Classification :	Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif :	Sélectionner

Pour une législation visant à protéger les jeunes en âge de scolarité des effets néfastes des réseaux sociaux

Le Conseil-exécutif est chargé de proposer une loi visant à protéger les mineurs en âge de scolarité obligatoire des effets potentiellement néfastes des réseaux sociaux.

Développement :

Un programme fédéral de prévention, appuyé par une régulation de l'accès aux réseaux sociaux, apparaît aujourd'hui indispensable.

Aujourd'hui, les jeunes passent des heures à voir défiler sur les réseaux sociaux des informations, des images, des contenus infinis si absorbants qu'elles et ils font abstraction de la réalité, les plongeant dans un monde virtuel à l'origine d'une problématique qui touche de plus en plus de jeunes.

Bien que les réseaux sociaux puissent être une source d'information rapide et accessible, ils représentent de plus en plus une échappatoire, entraînant un risque de déstructuration psychologique. Ils poussent chaque adolescente, adolescent et enfant à la dissociation du monde réel dans lequel il évolue. L'Office fédéral de la statistique (OFS) a déjà publié une enquête sur l'état de santé de la population en 2022 indiquant que la santé psychique des jeunes est en train de s'écrouler. Selon les résultats de l'étude, la part des personnes avec une détresse psychologique moyenne ou élevée a progressé de 15 à 18 % par rapport à 2017 avec un pic à 22 % chez les 15-24 ans.

De nouvelles données du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe datant de septembre 2024 révèlent une forte augmentation de l'utilisation problématique des médias sociaux chez les adolescentes et adolescents, ce qui soulève des préoccupations urgentes quant à l'impact des technologies numériques sur la santé mentale et le bien-être des jeunes. Ces résultats sont issus de l'Enquête sur le comportement des enfants d'âge scolaire en matière de santé.

Ce rapport définit l'utilisation problématique des médias sociaux comme un modèle de comportement caractérisé par des symptômes semblables à ceux de l'addiction : perte de l'estime de soi, manque de concentration, diminution de la maîtrise de soi, augmentation de l'intolérance et individualisme croissant.

Les directions des écoles sont de plus en plus confrontées à des conflits entre élèves – quand ce n'est pas entre parents et élèves – engendrés sur les réseaux sociaux. Les disputes commencent en ligne et se poursuivent sur le chemin de l'école ou sous les préaux de récréation.

Par ailleurs plusieurs pays européens et extra-européens ont entrepris de légiférer afin de réguler l'accès aux réseaux sociaux pour les mineurs.

Destinataire
– Grand Conseil